

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-19 INTITULÉ**

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO AFIN D'AJOUTER À LA LISTE DES DOCUMENTS DE L'ANNEXE « E » PERMETTANT D'IDENTIFIER LES ZONES INONDABLES DE GRAND COURANT (RÉCURRENCE 0-20 ANS) ET LES ZONES INONDABLES DE FAIBLE COURANT (RÉCURRENCE 20-100 ANS), LES DOCUMENTS DE DÉROGATIONS À LA PLAINE INONDABLE ET D'AJOUTER À L'ANNEXE « E » LES DOCUMENTS DE DÉROGATION VISANT SPÉCIFIQUEMENT LES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DU BOULEVARD LALANDE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0040-19** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA15 29 0066 à la séance ordinaire du 2 mars 2015 du projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 7 avril 2015 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est d'ajouter à la liste des documents de l'annexe « E » permettant d'identifier les zones inondables de grand courant (récurrence 0-20 ans) et les zones inondables de faible courant (récurrence 20-100 ans), les documents de dérogations à la plaine inondable et d'ajouter à l'annexe « E » les documents de dérogation visant spécifiquement les travaux de rehaussement du boulevard Lalande.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi. Il est également disponible dans la page « avis publics » sur le site internet de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-huitième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml